

## COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

-----  
**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 17 AVRIL 2014**  
-----

### PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Présidents de séance : Messieurs Léon DEVLOIES puis Patrice VERGRIETE  
Secrétaire de séance : Madame Séverine WICKE  
-----

- 1 - Installation du Conseil de Communauté.
- 2 - Élection du Président.
- 3 - Détermination du nombre de Vice-Présidents.
- 4 - Élection des Vice-Présidents.

#### Présents :

Mesdames Josiane ALGOËT, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL - ROCHART, Claudine BARBIER, Julie BECKAERT, Karima BENARAB, Monique BONIN, Isabelle BULTÉ, Fabienne CASTEL, Martine COUDEVYILLE, Joëlle CROCKEY, Gracienne DAMMAN, Diana DEQUIDT, Annette DISSELKAMP, Nadia FARISSI, Isabelle FERNANDEZ, Martine FORTUIT, Isabelle KERKHOF, Sabrina KHELLAF, Jannick LANDY, Mélanie LEMAIRE, Patricia LESCIEUX, Nicolle LUSTRE, Régine MARTEEL, Laëtitia MILLOIS, Leïla NAIDJI, Stéphanie PEEREN, Catherine SERET, Alice VARET, Catherine VERLYNDE, Marjorie VOITURIEZ, Séverine WICKE,

Conseillères Communautaires,

Messieurs David BAILLEUL, Oliver BERTHE, Martial BEYAERT, Didier BYKOFF, Damien CAREME, Sony CLINQUART, Jean-Luc DAR COURT, Jean DECOOL, Johnny DECOSTER, Léon DEVLOIES, Franck DHERSIN, Régis DOUILLET, Philippe EYMERY, Bernard FAUCON, Guillaume FLORENT, Thomas FRAGA, Jean-Yves FREMONT, Jean-Luc GOETBLOET, Stéphane GOUVART, André HENNEBERT, Christian HUTIN, Pascal LEQUIEN, Yves MAC CLEAVE, Jean-François MONTAGNE, Bernard MONTET, Adrien NAVE, Yves PANNEQUIN, Jean-Christophe PLAQUET, Bertrand RINGOT, Eric ROMMEL, Alain SIMON, Jérôme SOISSONS, Jean-Philippe TITECA, Michel TOMASEK, Frédéric VANHILLE, Laurent VANRECHEM, Alain VANWAEFELGHEM, Patrice VERGRIETE, Bernard WEISBECKER,

Conseillers Communautaires.

#### Absents excusés :

Madame Marie-Line VANDENBOSSCHE

Conseillère Communautaire,

Messieurs Francis BASSEMON, Claude CHARLEMAGNE, Michel DELEBARRE, Cyrille GAILLARD, Guy LECLUSE,

Conseillers Communautaires.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mesdames et Messieurs : Francis BASSEMONT, Claude CHARLEMAGNE, Cyrille GAILLARD, Guy LECLUSE, Marie-Line VANDENBOSSCHE, ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom à Mesdames et Messieurs : Julie BECKAERT, André HENNEBERT, David BAILLEUL, Martine ARLABOSSE, Damien CAREME.

## 1 - Installation du Conseil de Communauté

Monsieur DEVLOIES : Nous allons procéder à l'installation du Conseil de Communauté.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers collègues,

Conformément à l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur, en ma qualité de doyen d'âge de cette assemblée, de présider à l'installation de notre nouveau Conseil de Communauté.

La Communauté Urbaine de Dunkerque regroupe aujourd'hui 18 communes pour une population d'un peu plus de 200 000 habitants.

Si le précédent conseil communautaire comportait 82 membres, à la suite de l'adhésion des communes de SPYCKER au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et de GHYVELDE au 1<sup>er</sup> janvier 2014, notre nouveau conseil comporte désormais 77 membres.

En effet, la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a fixé de nouvelles règles de répartition des sièges entre communes membres.

En application de ces dispositions législatives et avec l'accord des conseils municipaux, un arrêté préfectoral du 18 octobre 2013 a ainsi fixé le nombre de conseillers communautaires à 77 et leur répartition entre les communes-membres. Cette répartition des sièges est proportionnelle au poids démographique de chaque commune tout en s'assurant que chacune ait au moins un représentant.

Par ailleurs, et comme vous le savez, la loi du 17 mai 2013, relative aux élections locales, a modifié les règles de désignation des représentants des communes au sein de la Communauté Urbaine :

- dans les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers communautaires ont été élus pour la première fois au suffrage universel direct sur la base de listes composées alternativement de candidats de chaque sexe,

- dans les communes de moins de 1 000 habitants, soit CRAYWICK et SAINT-GEORGES-SUR-L'AA pour notre territoire, les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.

Afin de procéder à l'appel des membres de ce Conseil de Communauté, commune par commune, je vous demanderai de bien vouloir confirmer votre présence à l'appel de votre nom.

Pour celles et ceux qui seraient porteurs d'un pouvoir, vous l'indiquerez à l'appel de l'élu absent et vous remettrez le pouvoir à l'hôtesse.

A été élu pour la commune d'ARMBOUTS-CAPPEL, 1 représentant en la personne de :

- Monsieur Jean-Luc DAR COURT.

Ont été élus pour la commune de BOURBOURG, les 2 représentants suivants :

- Monsieur Francis BASSEMONT,
- Madame Julie BECKAERT.

A été élue pour la commune de BRAY-DUNES, 1 représentante en la personne de :

- Madame Catherine VERLYNDE.

Ont été élus pour la commune de CAPPELLE-LA-GRANDE, les 3 représentants suivants :

- Madame Isabelle BULTÉ,
- Monsieur Léon DEVLOIES,
- Monsieur Stéphane GOUVART.

Ont été élus pour la commune de COUDEKERQUE-BRANCHE, les 9 représentants suivants :

- Madame Josiane ALGOËT,
- Monsieur David BAILLEUL,
- Madame Barbara BAILLEUL - ROCHART,
- Monsieur Didier BYKOFF,
- Monsieur Cyrille GAILLARD,
- Madame Mélanie LEMAIRE,
- Madame Patricia LESCIEUX,
- Monsieur Yves MAC CLEAVE,
- Monsieur Laurent VANRECHEM.

A été élue pour la commune de COUDEKERQUE-VILLAGE, 1 représentante en la personne de :

- Madame Isabelle KERKHOF.

A été élu pour le conseil municipal de CRAYWICK, 1 représentant en la personne de :

- Monsieur André HENNEBERT.

Ont été élus pour la commune de DUNKERQUE, les 36 représentants suivants :

- Madame Martine ARLABOSSE,
- Madame Karima BENARAB,
- Madame Monique BONIN,
- Madame Fabienne CASTEL,
- Madame Martine COUDEVILLE,
- Madame Joëlle CROCKEY,
- Madame Gracienne DAMMAN,
- Monsieur Michel DELEBARRE,
- Madame Diana DEQUIDT,
- Madame Annette DISSELKAMP,
- Monsieur Régis DOUILLIET,
- Monsieur Philippe EYMERY,
- Madame Nadia FARISSI,
- Monsieur Guillaume FLORENT,
- Madame Martine FORTUIT,
- Monsieur Jean-Yves FREMONT,
- Monsieur Christian HUTIN,
- Monsieur Pascal LEQUIEN,
- Monsieur Jean-François MONTAGNE,
- Monsieur Bernard MONTET,
- Madame Leïla NAIDJI,
- Monsieur Adrien NAVE,
- Monsieur Yves PANNEQUIN,
- Madame Stéphanie PEEREN,
- Madame Catherine SERET,
- Monsieur Alain SIMON,
- Monsieur Jérôme SOISSONS,
- Monsieur Jean-Philippe TITECA,
- Monsieur Michel TOMASEK,
- Monsieur Frédéric VANHILLE,
- Monsieur Alain VANWAEFELGHEM,
- Madame Alice VARET,
- Monsieur Patrice VERGRIETE,
- Madame Marjorie VOITURIEZ,

- Monsieur Guy LECLUSE,

- Madame Séverine WICKE.

A été élu pour la commune de GHYVELDE, 1 représentant en la personne de :

- Monsieur Jean DECOOL.

Ont été élus pour la commune de GRANDE-SYNTHE, les 8 représentants suivants :

- Monsieur Olivier BERTHE,

- Madame Sabrina KHELLAF,

- Monsieur Martial BEYAERT,

- Madame Nicolle LUSTRE,

- Monsieur Damien CAREME,

- Monsieur Jean-Christophe PLAQUET,

- Monsieur Thomas FRAGA,

- Madame Marie-Line VANDENBOSSCHE.

Ont été élus pour la commune de GRAND-FORT-PHILIPPE, les 2 représentants suivants :

- Monsieur Sony CLINQUART,

- Madame Jannick LANDY.

Ont été élus pour la commune de GRAVELINES, les 4 représentants suivants :

- Madame Claudine BARBIER,

- Madame Laëtitia MILLOIS,

- Monsieur Bernard FAUCON,

- Monsieur Bertrand RINGOT.

A été élu pour la commune de LEFFRINCKOUCKE, 1 représentant en la personne de :

- Monsieur Bernard WEISBECKER.

Ont été élus pour la commune de LOON-PLAGE, les 2 représentants suivants :

- Madame Isabelle FERNANDEZ,

- Monsieur Éric ROMMEL.

A été élu pour la commune de SPYCKER, 1 représentant en la personne de :

- Monsieur Jean-Luc GOETBLOET.

A été élu pour le conseil municipal de SAINT-GEORGES-SUR-L'AA, 1 représentant en la personne de :

- Monsieur Claude CHARLEMAGNE.

Ont été élus pour la commune de TÉTEGHEM, les 2 représentants suivants :

- Monsieur Franck DHERSIN,

- Madame Régine MARTEEL.

A été élu pour la commune de ZUYDCOOTE, 1 représentant en la personne de :

- Monsieur Johnny DECOSTER.

Nous pouvons donc considérer que le Conseil de la Communauté Urbaine de Dunkerque est installé. Ce Conseil est donc composé de 33 femmes et 44 hommes. Sur les 77 membres, 57 sont de nouveaux conseillers communautaires.

Je vous propose de procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de notre séance et de désigner madame Séverine WICKE, la benjamine de notre assemblée, comme secrétaire de séance.

Etes-vous d'accord avec cette proposition ?

Y-a-t-il des oppositions ?

Y-a-t-il des abstentions ?

Qui vote "pour" ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

Avant de passer à l'élection du Président, j'aimerais rendre hommage à Michel DELEBARRE, Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque depuis 1995.

"Jeune" maire de CAPPELLE-LA-GRANDE malgré mes 79 ans, il m'a accueilli chaleureusement en septembre dernier dans l'exécutif communautaire. Il a toujours porté une attention particulière à chaque sollicitation que j'ai pu lui faire pour CAPPELLE-LA-GRANDE ces derniers mois, comme il a su le faire avec l'ensemble des communes de la Communauté Urbaine sous sa présidence.

Nous avons eu un grand Président à la tête de notre Communauté Urbaine, un homme incontestablement d'une grande dimension qui, dans la lignée de l'action d'Albert DENVERS, notre fondateur, a su tourner ce territoire vers les grands horizons, hisser DUNKERQUE comme la première ville de la Côte d'Opale et en faire l'une des agglomérations qui compte aujourd'hui en France et en Europe.

Grâce à lui, nous pouvons travailler pour l'avenir avec des bases solides et nous nous devons de saluer son travail, de le respecter et de l'en remercier.

Je ne pouvais, ce soir, ouvrir une nouvelle page de notre collectivité en occultant un pan de notre histoire commune qu'a guidé Michel DELEBARRE pendant de nombreuses années. Pour son action à la tête de notre collectivité, il a toute ma gratitude.

Applaudissements dans la salle.

Nous allons maintenant élire le Président de notre assemblée.

## 2 - Élection du Président

L'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les règles relatives à l'élection du Maire sont applicables à l'élection du Président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Par transposition de l'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient en conséquence au Conseil de Communauté d'élire son Président parmi ses membres.

Il résulte de l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales que cette élection doit avoir lieu au scrutin secret, à la majorité absolue, et que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative.

Monsieur DEVLOIES : Je vous présente la candidature de monsieur Patrice VERGRIETE. Y-a-t-il d'autres candidats ? Oui, nous avons la candidature de monsieur Philippe EYMERY.

Nous avons donc 2 candidats :

- Monsieur Patrice VERGRIETE,
- Monsieur Philippe EYMERY.

Nous allons procéder au vote.

Vous disposez, sur votre table, d'une chemise blanche à l'intérieur de laquelle vous avez un bulletin blanc intitulé "Élection du Président" que vous devez compléter et insérer dans l'enveloppe jointe. Puis nous procéderons au ramassage des bulletins de vote.

Le dépouillement se fera par les 2 benjamins de notre assemblée assistés de 2 fonctionnaires de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Je vous rappelle que celui ou celle qui dispose d'un pouvoir doit voter 2 fois. Il lèvera donc la main afin que l'hôtesse puisse lui donner une deuxième chemise blanche.

Nous allons maintenant procéder au ramassage des bulletins de vote. Dans un premier temps, les hôtesse ramasseront les bulletins de celles et ceux qui sont présents. Dans un second temps, elles ramasseront les bulletins de celles et ceux qui disposent d'un pouvoir.

Je vais demander à Monsieur Adrien NAVE, Madame Séverine WICKE et 2 fonctionnaires de bien vouloir s'installer pour procéder au dépouillement et nous attendrons les résultats.

Avant de vous communiquer les résultats, je vais demander aux personnes de la table de dépouillement de bien vouloir rejoindre leur place.

Voici les résultats :

Nombre d'inscrits : 77

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 76

Majorité absolue : 39

Nombre de voix obtenues par Monsieur Patrice VERGRIETE : 68,

Nombre de voix obtenues par Monsieur Philippe EYMERY : 4,

Nombre de voix obtenues par Monsieur David BAILLEUL : 1,

Nombre de voix obtenues par Madame Isabelle KERKHOF : 1,

Nombre de voix obtenues par Monsieur Damien CAREME : 1,

Nombre de voix obtenues par Madame Sabrina KHELLAF : 1.

Applaudissements dans la salle.

Je proclame donc Monsieur Patrice VERGRIETE, Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Applaudissements dans la salle.

Au nom du conseil communautaire, j'adresse toutes mes félicitations à Monsieur Patrice VERGRIETE, en lui souhaitant toute la réussite possible à la tête de la Communauté

Urbaine de Dunkerque. Une tâche énorme vous attendra désormais avec une grande responsabilité, mais vous possédez toute la capacité et la motivation nécessaire pour pouvoir réussir.

Pour avoir rencontré plusieurs fois les maires de l'agglomération, vous avez pu constater que ceux-ci étaient d'accord pour écrire une nouvelle page de l'histoire du Dunkerquois et étaient animés par une forte volonté de développement et de travailler ensemble, tout en respectant les origines et les opinions de chacun.

Gardons nos valeurs morales de démocratie propres à la Communauté Urbaine de Dunkerque : Intégrité, Honnêteté et Tolérance. Et soutenons notre nouveau Président dans le dialogue et l'unité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Président : Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, bonjour. Je tiens, tout d'abord, à remercier notre doyen, Monsieur DEVLOIES, mais comme j'ai l'habitude de l'appeler "Léon" depuis mon enfance, je vais garder "Léon", si cela ne te dérange pas ... Léon.

Je tiens également à vous remercier tous, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires, pour votre large confiance. Bien entendu, à mon tour, après Léon, je tiens à rendre hommage à mon prédécesseur, Monsieur Michel DELEBARRE.

Je suis particulièrement fier de l'image donnée par notre collectivité ce soir, car ce vote illustre, avant tout, notre capacité à nous rassembler pour l'avenir de notre agglomération. Ce soir, nous avons montré à l'ensemble des habitants du littoral dunkerquois notre sens des responsabilités. A un moment où notre territoire ne va pas bien, nous avons voulu faire du conseil communautaire, non pas le théâtre de chamailleries politiciennes mais un lieu de mobilisation collective pour le développement du territoire au service de tous.

Je suis donc heureux que l'ensemble des maires ait répondu à l'appel au rassemblement républicain que j'ai lancé à l'issue des élections municipales. Lors de nos derniers contacts, comme tu le disais Léon, j'ai senti, chez chacun d'entre eux, une volonté forte d'aller de l'avant, de saisir les dossiers à bras le corps et de les porter tous ensemble. Plus aucune commune ne doit être ostracisée à l'avenir car nous avons besoin de tout le monde.

C'est en réponse à cette ambition collective que j'ai proposé une nouvelle gouvernance communautaire, une nouvelle manière de discuter, de décider et de mettre en œuvre nos grands projets.

Oui, je veux faire de la conférence des maires le lieu central de nos échanges. Oui, je veux que nos énergies se conjuguent à chaque fois que le territoire devra faire face à des défis importants.

Des sujets de taille nous attendent déjà :

- l'ARENA et la zone commerciale "Grand Nord" que nous examinerons dans les tous prochains jours,
- l'évolution des transports collectifs,
- la justice fiscale,
- la politique de l'eau,
- mais aussi les enjeux de développement économique et d'attractivité de notre agglomération qui, rappelons-le, perd aujourd'hui 1 000 habitants par an.

Sur cet enjeu économique, parce que tous les leviers doivent être exploités, je souhaite qu'une grande conférence pour l'emploi local soit organisée au début de l'année 2015. Les mois qui nous séparent de ce rendez-vous seront l'occasion de mobiliser les forces vives de notre territoire. Toutes les idées, toutes les énergies pour améliorer la situation de l'emploi à DUNKERQUE devront être identifiées. Le temps de l'union sacrée pour l'emploi est venu.

Dans ce débat pour l'avenir économique de notre agglomération, certains enjeux émergent déjà :

- le soutien à nos P.M.E. (Petites et Moyennes Entreprises) locales et l'identification de filières à potentiel d'avenir,
- le développement de notre port à container,
- l'ouverture d'un vrai dialogue avec la métropole lilloise et le renforcement des énergies à l'échelle de la Côte d'Opale,
- la valorisation de notre station nautique et balnéaire.

Mais il nous faudra aussi faire preuve d'innovation et de créativité pour trouver les meilleurs leviers de développement.

Durant ce mandat, j'examinerai aussi, avec la plus grande vigilance, les retombées de l'activité économique existante pour la population. Sur des dossiers comme :

- le terminal méthanier,
- Aluminium Dunkerque,
- ASCOMETAL,
- VALDUNES,

je resterai toujours très attentif avec le soutien de tous les maires de l'agglomération. Nous en avons fait le serment, nous serons unis et tous unis.

Notre agglomération devra aussi s'adapter aux enjeux de demain et entamer une véritable transformation écologique et sociale. Nous devons faire évoluer nos modes de déplacement, anticiper les changements environnementaux et construire une nouvelle démocratie locale. Dans les années qui viennent, nos modes de vie vont changer. Il est donc indispensable d'associer toute la population à cette ambition.

En tant qu'élus de l'agglomération, nous avons enfin la responsabilité de donner un horizon à notre territoire, un cap :

- répondre au mieux aux risques liés à la submersion marine,
- positionner notre offre sportive, culturelle et de loisirs sur des créneaux d'avenir.

Tout cela suppose une vision prospective qu'il nous faut aujourd'hui renforcer.

Lors de mon discours d'investiture en tant que maire de DUNKERQUE, j'avais prédit un grand souffle communautaire au cours de ce mandat. Connaissant bien mes collègues que j'ai devant moi, je vous le confirme aujourd'hui, plus que jamais. Merci à tous.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Président : Avant de poursuivre, parce qu'il nous reste 15 opérations de votes à réaliser, je voudrais souligner que, pour la première fois, le conseil communautaire accueille un élu de la commune de GHYVELDE en la personne de Monsieur Jean DECOOL, son maire. Bienvenue à la commune de GHYVELDE qui a rejoint la Communauté Urbaine de Dunkerque au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et à son représentant.

Bienvenue également aux 57 nouveaux conseillers communautaires, Léon l'a dit tout à l'heure, quel souffle ! Quelle nouvelle énergie ! Quel rajeunissement aussi !

Nous allons poursuivre notre ordre du jour avec le point suivant.



### 3 - Détermination du nombre de Vice-Présidents

Le nombre de Vice-Présidents d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale est déterminé par le conseil dans la limite de 20 % de l'effectif total de l'assemblée délibérante et d'un nombre maximum de quinze (15) Vice-Présidents.

Dans ce cadre législatif, il est proposé au Conseil de fixer le nombre de Vice-Présidents de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Je vous propose de fixer à 15, comme je l'ai sous-entendu, le nombre de Vice-Présidents de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Y-a-t-il des oppositions ?

Monsieur EYMERY : Au nom du groupe "Défi Bleu Marine", je souhaite déposer un amendement oral afin que le nombre de Vice-Présidents soit fixé à 12 et je souhaite que cet amendement soit mis aux voix.

Monsieur le Président : Je reste sur ma proposition. Qui est "contre" la proposition de 15 ?

Il y a 4 voix "contre".

Qui s'abstient ?

Qui vote "pour" ?

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité.  
Madame FORTUIT, Messieurs EYMERY, FRAGA et NAVE votent "contre".**

Monsieur le Président : Très bien, c'est adopté. Je vous remercie. Le nombre de Vice-Présidents à la Communauté Urbaine est fixé à 15.

Nous allons procéder à l'élection des Vice-Présidents.

### 4 - Élection des Vice-Présidents.

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de Vice-Présidents de la Communauté Urbaine de Dunkerque a été fixé à 15.

Dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, les Vice-Présidents sont élus au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

Cette élection doit avoir lieu au scrutin secret, à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative.

Monsieur le Président : Je vous propose de procéder à l'élection des Vice-Présidents par un vote à bulletins secrets.

Nous allons procéder aux différents votes. Vous disposez, sur votre table, d'une chemise bleue à l'intérieur de laquelle vous avez 15 bulletins de couleurs différentes intitulés "Élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président", "Élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président", etc., que vous devez compléter et insérer dans les enveloppes jointes, au fur et à mesure du déroulement de la séance.

Je vous rappelle que celui ou celle qui dispose d'un pouvoir doit voter 2 fois et lèvera donc la main afin que l'hôtesse puisse lui donner une seconde chemise bleue.

Je vous informe que les hôtesse passeront parmi vous pour ramasser les bulletins de vote. Dans un premier temps, elles recueilleront les bulletins de celles et ceux qui sont présents et ensuite les bulletins pour les pouvoirs.

Je vais demander aux 2 élus et aux 2 fonctionnaires de revenir prendre place à la table de dépouillement. N'oubliez pas de vous munir de votre chemise bleue. Ceux qui sont à la table de dépouillement emmèneront leur chemise bleue parce qu'ils devront voter.

Nous allons d'ailleurs installer une deuxième table de dépouillement pour pouvoir accélérer la procédure de vote.

Je vais donc demander à Madame Mélanie LEMAIRE, à Monsieur Stéphane GOUVART et à 2 autres fonctionnaires territoriaux de bien vouloir s'installer pour procéder au dépouillement et nous attendrons les résultats.

Je vous communiquerai le résultat des votes au fur et à mesure des dépouillements.

Concernant l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président. Je vous propose de désigner Monsieur David BAILLEUL.

Y-a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Il n'y a pas d'autre candidat.

Celles et ceux qui disposent d'un pouvoir lèvent la main, pour obtenir une deuxième chemise bleue.

Les hôtesse vont ramasser les bulletins jaunes réservés à l'élection de ce 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis nous procéderons à l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur le Président : Voici les résultats de l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 77

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 74

Nombre de bulletins blancs : 5

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 68

Majorité absolue : 35

Ont obtenu :

Monsieur David BAILLEUL : 67 voix,

Monsieur Bertrand RINGOT : 1 voix.

Monsieur David BAILLEUL, est donc proclamé élu 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Président : Monsieur David BAILLEUL sera Vice-Président au "développement économique et aux projets de territoire".

Je vous propose de lancer l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président et de désigner Monsieur Damien CAREME.

Y-a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Il n'y a pas d'autre candidat. Celles et ceux qui disposent d'un pouvoir doivent voter 2 fois.

Les hôtesses vont ramasser les bulletins bleus réservés à l'élection de ce 2<sup>ème</sup> Vice-Président, puis nous procéderons à l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

Voici les résultats de l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 74  
Nombre de bulletins blancs : 3  
Nombre de bulletins nuls : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 70  
Majorité absolue : 36

Monsieur Damien CAREME a obtenu 70 voix.

Monsieur Damien CAREME, est donc proclamé élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Président : Monsieur Damien CAREME sera Vice-Président à la "Transformation écologique et sociale de l'agglomération, à l'environnement, à l'énergie et au transport".

Nous allons procéder à l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président. Je vous propose de désigner madame Isabelle KERKHOF.

Y-a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Il n'y a pas d'autre candidat. Celles et ceux qui disposent d'un pouvoir doivent voter 2 fois.

Nous allons procéder au vote à l'aide du bulletin rose réservé à cet effet.

Voici les résultats de l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 74  
Nombre de bulletins blancs : 2  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 72  
Majorité absolue : 37

Madame Isabelle KERKHOF obtient 72 voix.

Madame Isabelle KERKHOF est donc proclamée élue 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Président : Madame Isabelle KERKHOF sera Vice-Présidente au "développement de la solidarité intercommunale".

Nous allons lancer l'élection du 4<sup>ème</sup> Vice-Président. Je vous propose de désigner Monsieur Christian HUTIN.

Y-a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Il n'y a pas d'autre candidat. Celles et ceux qui disposent d'un pouvoir doivent voter 2 fois.

Je vous remercie de procéder au vote à l'aide du bulletin vert.

Voici les résultats de l'élection du 4<sup>ème</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 74  
Nombre de bulletins blancs : 4  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 70  
Majorité absolue : 36

Monsieur Christian HUTIN a obtenu 70 voix.

Monsieur Christian HUTIN est donc proclamé élu 4<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Président : Monsieur Christian HUTIN sera Vice-Président aux "finances et au budget".

Nous allons procéder à l'élection du 5<sup>ème</sup> Vice-Président. Je vous propose de désigner monsieur Bertrand RINGOT.

Y-a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Il n'y a pas d'autre candidat. Celles et ceux qui disposent d'un pouvoir doivent voter 2 fois.

Nous allons procéder au vote. A cet effet, vous avez un bulletin de couleur blanche.

Voici les résultats de l'élection du 5<sup>ème</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 74  
Nombre de bulletins blancs : 2  
Nombre de bulletins nuls : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 71  
Majorité absolue : 36

Ont obtenu :

- Monsieur Bertrand RINGOT : 70 voix,
- Madame Joëlle CROCKEY : 1 voix.

Monsieur Bertrand RINGOT est donc proclamé élu 5<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Président : Monsieur Bertrand RINGOT sera Vice-Président à "l'eau et à l'assainissement".

Nous allons lancer l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-Président. Je vous propose de désigner madame Karima BENARAB.

Y-a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Il n'y a pas d'autre candidat. Celles et ceux qui disposent d'un pouvoir doivent voter 2 fois.

Nous allons donc procéder à l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-Président à l'aide du bulletin jaune.

Voici les résultats de l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 74  
Nombre de bulletins blancs : 6  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 68  
Majorité absolue : 35

Madame Karima BENARAB a obtenu 68 voix.

Madame Karima BENARAB est donc proclamée élue 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Président : Madame Karima BENARAB sera Vice-Présidente aux "coopérations européennes et internationales".

Nous allons maintenant procéder à l'élection du 7<sup>ème</sup> Vice-Président. Je vous propose de désigner monsieur Léon DEVLOIES.

Y-a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Il n'y a pas d'autre candidat. Celles et ceux qui disposent d'un pouvoir doivent voter 2 fois.

Nous allons procéder à l'élection à l'aide du bulletin bleu.

Voici les résultats de l'élection du 7<sup>ème</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 74  
Nombre de bulletins blancs : 2  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 72  
Majorité absolue : 37

Monsieur Léon DEVLOIES a obtenu 72 voix.

Monsieur Léon DEVLOIES est donc proclamé élu 7<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Président : Monsieur Léon DEVLOIES sera Vice-Président à la "voirie, aux espaces publics et à l'accessibilité".

Nous allons lancer l'élection du 8<sup>ème</sup> Vice-Président. Je vous propose de désigner monsieur Francis BASSEMON.

Y-a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Il n'y a pas d'autre candidat. Celles et ceux qui disposent d'un pouvoir doivent voter 2 fois.

Je vous propose donc de procéder à l'élection et vous avez, un bulletin rose, réservé à cet effet.

Voici les résultats de l'élection du 8<sup>ème</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 74  
Nombre de bulletins blancs : 1  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 73  
Majorité absolue : 37

Monsieur Francis BASSEMONT a obtenu 73 voix.

Monsieur Francis BASSEMONT est donc proclamé élu 8<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Président : Monsieur Francis BASSEMONT, absent ce soir, sera Vice-Président au "développement culturel de l'agglomération".

Nous allons désormais procéder à l'élection du 9<sup>ème</sup> Vice-Président. Je vous propose de désigner madame Catherine VERLYNDE.

Y-a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Il n'y a pas d'autre candidat. Celles et ceux qui disposent d'un pouvoir doivent voter 2 fois.

Nous pouvons donc procéder à l'élection avec le bulletin vert réservé à cet effet.

Voici les résultats de l'élection du 9<sup>ème</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 74  
Nombre de bulletins blancs : 5  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 69  
Majorité absolue : 35

Madame Catherine VERLYNDE a obtenu 69 voix.

Madame Catherine VERLYNDE est donc proclamée élue 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Président : Madame Catherine VERLYNDE sera Vice-Présidente à "l'habitat".

Je vous propose de lancer l'élection du 10<sup>ème</sup> Vice-Président. Je vous propose de désigner monsieur Franck DHERSIN.

Y-a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Il n'y a pas d'autre candidat. Celles et ceux qui disposent d'un pouvoir doivent voter 2 fois.

Nous allons procéder à l'élection avec le bulletin de couleur blanche réservé à cet effet.

Voici les résultats de l'élection du 10<sup>ème</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 73  
Nombre de bulletins blancs : 8  
Nombre de bulletins nuls : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 64  
Majorité absolue : 33

- Monsieur Franck DHERSIN a obtenu 63 voix,
- Monsieur Michel DELEBARRE a obtenu 1 voix.

Monsieur Franck DHERSIN est donc proclamé élu 10<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Président : Monsieur Franck DHERSIN est Vice-Président au "tourisme et aux loisirs".

Nous allons lancer l'élection du 11<sup>ème</sup> Vice-Président. Je vous propose de désigner monsieur Éric ROMMEL.

Y-a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Il n'y a pas d'autre candidat. Celles et ceux qui disposent d'un pouvoir doivent voter 2 fois.

Nous allons procéder à l'élection avec le bulletin jaune.

Voici les résultats de l'élection du 11<sup>ème</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 73  
Nombre de bulletins blancs : 0  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 73  
Majorité absolue : 37

Monsieur Éric ROMMEL obtient 73 voix.

Monsieur Éric ROMMEL est donc proclamé élu 11<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Président : Monsieur Éric ROMMEL sera Vice-Président aux "ressources humaines et à la démocratie participative".

Nous allons procéder à l'élection du 12<sup>ème</sup> Vice-Président. Je vous propose de désigner madame Martine ARLABOSSE.

Y-a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Il n'y a pas d'autre candidat. Celles et ceux qui disposent d'un pouvoir doivent voter 2 fois.

Nous pouvons procéder à l'élection du 12<sup>ème</sup> Vice-Président avec le bulletin bleu réservé à cet effet.

Voici les résultats de l'élection du 12<sup>ème</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 73  
Nombre de bulletins blancs : 6  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 67  
Majorité absolue : 34  
Madame Martine ARLABOSSE a obtenu 66 voix,  
Madame Catherine VERLYNDE a obtenu 1 voix.

Madame Martine ARLABOSSE est donc proclamée élue 12<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Président : Madame Martine ARLABOSSE sera Vice-Présidente au "sport de haut niveau".

Nous allons procéder à l'élection du 13<sup>ème</sup> Vice-Président. Je vous propose de désigner monsieur Sony CLINQUART.

Y-a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Il n'y a pas d'autre candidat. Celles et ceux qui disposent d'un pouvoir doivent voter 2 fois.

Pour procéder à cette élection vous êtes en possession d'un bulletin rose réservé à cet effet.

Monsieur le Président : Voici les résultats de l'élection du 13<sup>ème</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 73  
Nombre de bulletins blancs : 4  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 69  
Majorité absolue : 35

Monsieur Sony CLINQUART a obtenu 69 voix.

Monsieur Sony CLINQUART est donc proclamé élu 13<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Président : Monsieur Sony CLINQUART est Vice-Président au "développement social et solidaire".

Nous allons procéder à l'élection du 14<sup>ème</sup> Vice-Président. Je vous propose de désigner Monsieur Bernard WEISBECKER.

Y-a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Il n'y a pas d'autre candidat. Celles et ceux qui disposent d'un pouvoir doivent voter 2 fois.

Je vous propose de procéder à l'élection avec le bulletin vert réservé à cet effet.

Voici les résultats de l'élection du 14<sup>ème</sup> Vice-Président :



Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 73  
Nombre de bulletins blancs : 1  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 72  
Majorité absolue : 37

Monsieur Bernard WEISBECKER a obtenu 72 voix.

Monsieur Bernard WEISBECKER est donc proclamé élu 14<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Président : Monsieur Bernard WEISBECKER est Vice-Président à la "planification, au SCOT et à l'action foncière".

Nous allons procéder à l'élection du 15<sup>ème</sup> Vice-Président. Je vous propose de désigner madame Monique BONIN.

Y-a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Il n'y a pas d'autre candidat. Celles et ceux qui disposent d'un pouvoir doivent voter 2 fois.

Vous avez, pour ce vote, un bulletin de couleur blanche réservé à cet effet.

Voici les résultats de l'élection du 15<sup>ème</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 73  
Nombre de bulletins blancs : 4  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 69  
Majorité absolue : 35

Madame Monique BONIN a obtenu 69 voix.

Madame Monique BONIN est donc proclamée élue 15<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Président : Madame Monique BONIN est Vice-Présidente à la "politique territoriale de santé".

L'exécutif communautaire est désormais complété.

Dans l'histoire de la Communauté Urbaine, vous avez devant vous, l'exécutif communautaire qui est le plus féminisé de l'histoire. Et nous étions en train de nous demander si vous n'aviez pas, devant vous, l'exécutif communautaire le plus jeune de l'histoire de la Communauté Urbaine. J'en appelle donc aux historiens pour essayer de trouver une moyenne d'âge inférieure. L'ordre du jour étant épuisé...

Monsieur EYMERY : ... Monsieur le Président ...

Monsieur le Président : ... Oui, monsieur EYMERY.

Monsieur EYMERY : Monsieur le Président, il est de tradition républicaine que, lors de l'installation d'une assemblée, les groupes politiques ou les candidats s'expriment à tour de rôle. C'est ce que je souhaite pouvoir faire de manière brève, à moins que dans l'ordonnancement de la séance, vous préfériez réserver cette prise de paroles à la prochaine séance.

Monsieur le Président : Tout à fait. Compte-tenu du nombre de votes, je préfère réserver ces interventions à la prochaine séance puisqu'il est déjà tard. Vous aurez donc la possibilité d'intervenir au prochain conseil communautaire qui aura lieu le 6 mai prochain à 18 h 15.

Je vous donne donc rendez-vous à cette date et les groupes pourront s'exprimer à ce moment-là.

Monsieur EYMERY : D'accord. Je vous en remercie.

Monsieur le Président : L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance. Je rappelle à tous les élus qui n'ont pas fait leur photo individuelle de le faire et je vous invite tous, après cela, à venir poser pour une photo de groupe du Conseil de Communauté, sur les marches, dans le hall. Je vous donne donc, tout de suite, rendez-vous sur les marches pour les élus communautaires.

Pour tous les autres, pour ceux qui le souhaitent en tous cas, un verre vous attend, un "pot de l'amitié" bien entendu, dans le hall de la Communauté Urbaine.

Merci à tous.

La séance est levée à 20 h 08.